

l'Europe
s'engage
en France

Comité Régional de Formation

Mesure FEADER 111

« Formation, information, diffusion des connaissances scientifiques et des pratiques innovantes dans les secteurs agricole, sylvicole et agro-alimentaire »

Mercredi 23 avril 2014

DRAAF Rhône-Alpes – SREADER

Conseil régional Rhône-Alpes

avec le **FEADER**



Rhône-Alpes Région

Présents au CRF :

Service instructeur DRAAF Rhône-Alpes : G. Martin, B. Delsey, B. Dandalet, J.Y. Cortey

Cofinanceurs : H. Piaton et D. Meiffre (Conseil régional), A.C. Lombart (CG26), P. Joos (CG69), J.C. Pépin (CG73)

Structures professionnelles : N. Marko (VIVEA), J. Promé (FAFSEA), J.L. Pommarel (CRARA), M. Feuillade (FIBRA), A. Boucut (Confédération paysanne), M. Dalle (CORABIO), A. Morel (FRCIVAM), R. Walck (ARDEAR), M. Trinouesse (Confédération paysanne)

Excusés : *S. Ducruet (CG07), S. Roche (CG26)*

Il est rappelé en séance la présence des membres en qualité d'expert avec leurs connaissances des besoins des professionnels : ils ont pour rôle de représenter leur filière professionnelle et de transmettre l'information au sein de leur filière et réseau. Certains membres du CRF étant également des bénéficiaires du dispositif 111 B, il leur est demandé de s'abstenir lors de la présentation de leur dossier individuel.

Ordre du jour CRF 23 avril 2014

- ▶ 1ère partie : **Mesure FEADER 111B – DRDR 2007-2013**
 - Bilan programmation 2007-2013
 - Procédure 2014 dans le cadre du volet 1 de la transition
 - Présentation individuelle des dossiers déposés et priorisation

- ▶ 2ème partie : présentation et échange sur la **mesure 1 « Transfert de connaissance » du PDR-RA 2014-2020**

avec le **FEADER**

l'Europe
s'engage
en France

Mesure FEADER 111B

« Information, diffusion des connaissances scientifiques et des pratiques innovantes dans les secteurs agricole, sylvicole et agro-alimentaire »

avec le **FEADER**



Rhône-Alpes Région

CRF 111B – 23 avril 2014

Rappel : OBJET DE LA MESURE 111

VOLET 111A

► Formation professionnelle

- Réalisation d'actions (Organismes de Formation) ou la mise en œuvre de programme (Organismes Coordonnateurs) de formation professionnelle continue
- Mise en œuvre de programmes d'ingénierie de formation d'envergure régionale portés par les Organismes Coordonnateurs

VOLET 111B

► Actions collectives d'information et diffusion de connaissances scientifiques et pratiques innovantes

telles :

organisations de journées colloques,
actions de démonstration,
formation-action,
diffusion de supports pédagogiques,
ET
actions d'ingénierie de projet/formation



Un même public cible :
les ACTIFS des secteurs agricole,
alimentaire et forestier

avec le **FEADER**



Bilan programmation FEADER 111B 2007-2013

- ▶ Forte mobilisation en Rhône-Alpes
- ▶ Bilan **sollicitations** 2007-2013 :
252 dossiers déposés pour plus de 4,81 M€ de FEADER sollicités
- ▶ Bilan **engagements** 2007-2013 :
220 dossiers engagés pour plus de **4,14 M€ de FEADER**
- ▶ Bilan des **paiements** au 16/04/14 : 135 dossiers pour plus de 2,56 M€

Suivi programmation FEADER 111b 2007-2013

Montant FEADER € ■ sollicité ■ engagé ■ mis en paiement

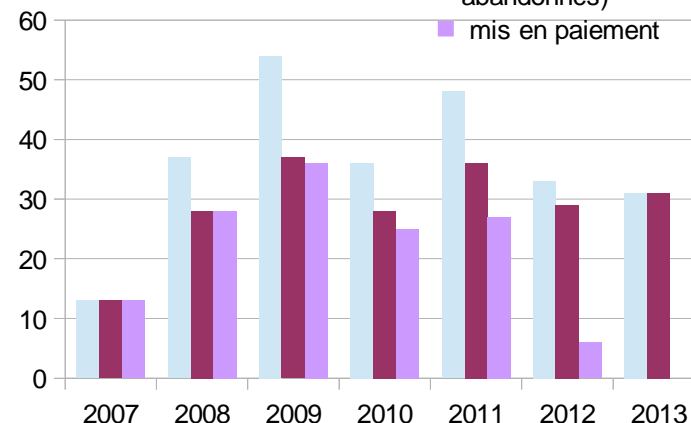


Source : DRAAF Rhône-Alpes

Delai réalisation paiements 30/12/15.
 date limite de dépôt des demandes
 de paiements fixée dans les EJ
 à respecter

Suivi programmation FEADER 111B 2007-2013

Nombre de dossiers ■ déposés ■ engagés (non abandonnés) ■ mis en paiement



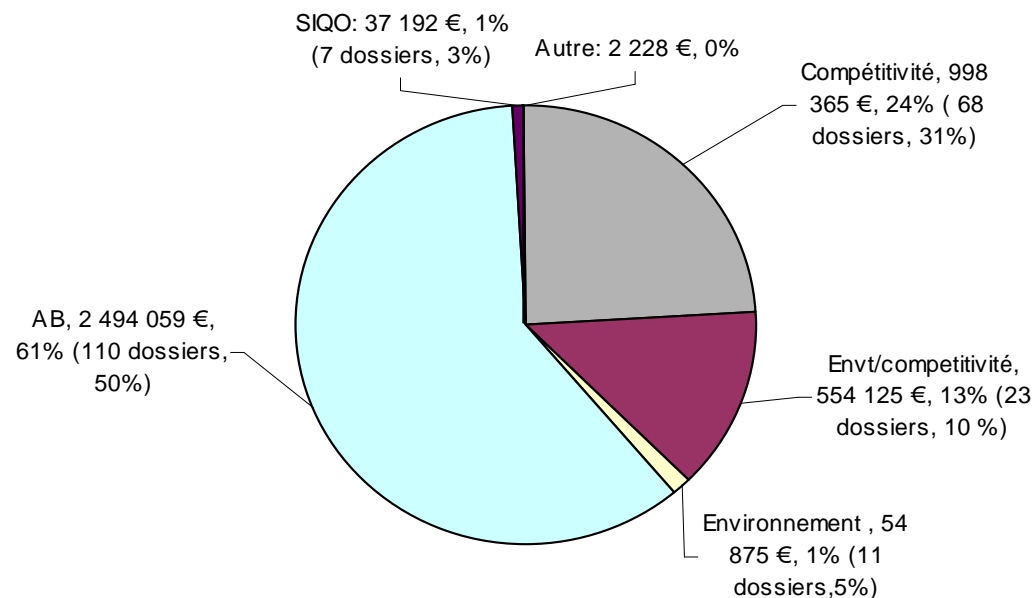
Rhône-Alpes Région

CRF 111B – 23 avril 2014

◆ TYPOLOGIE DES DOSSIERS :

- prédominance thématique AB : 110 dossiers engagés pour près de 2,5 M€ de FEADER engagés
- 2^{ème} thématique : Compétitivité

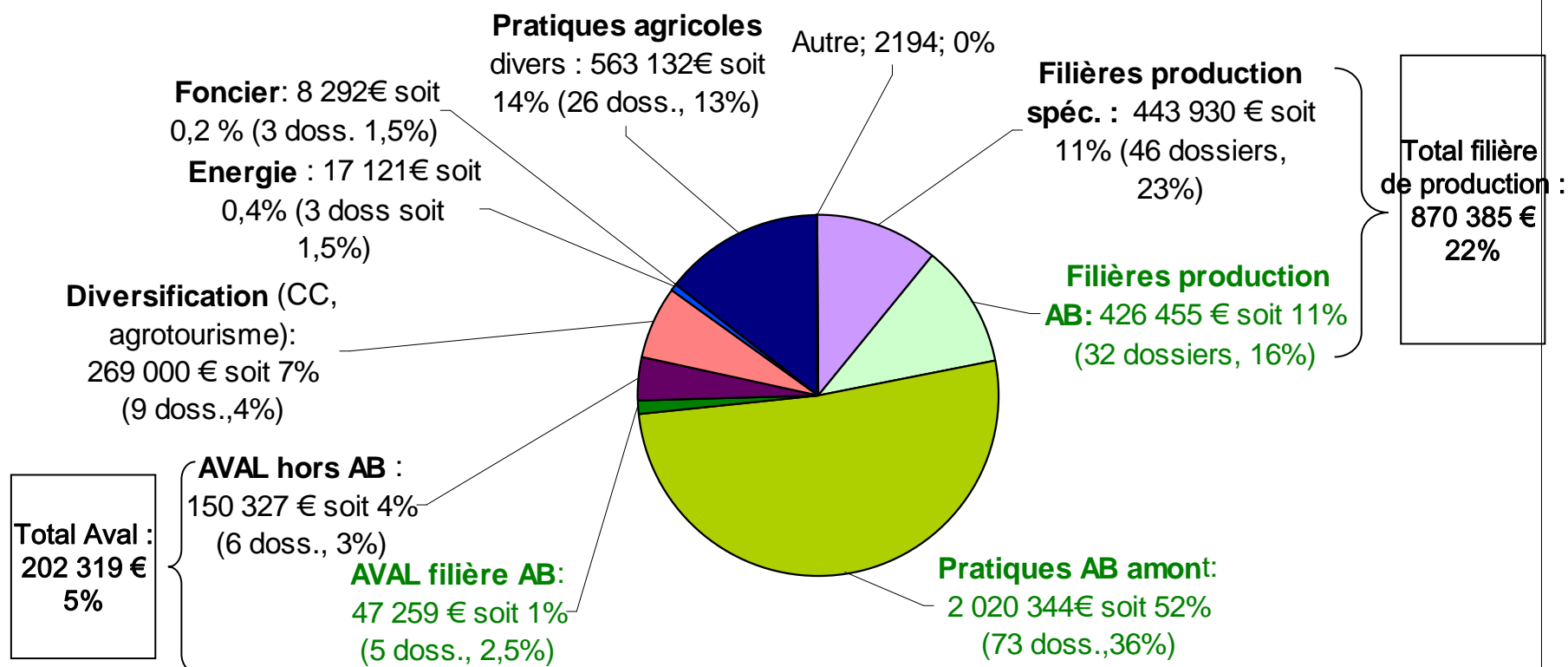
Répartition des Crédits FEADER B 2007-2013
par domaine thématique



Source : DRAAF Rhône-Alpes

avec le FEADER

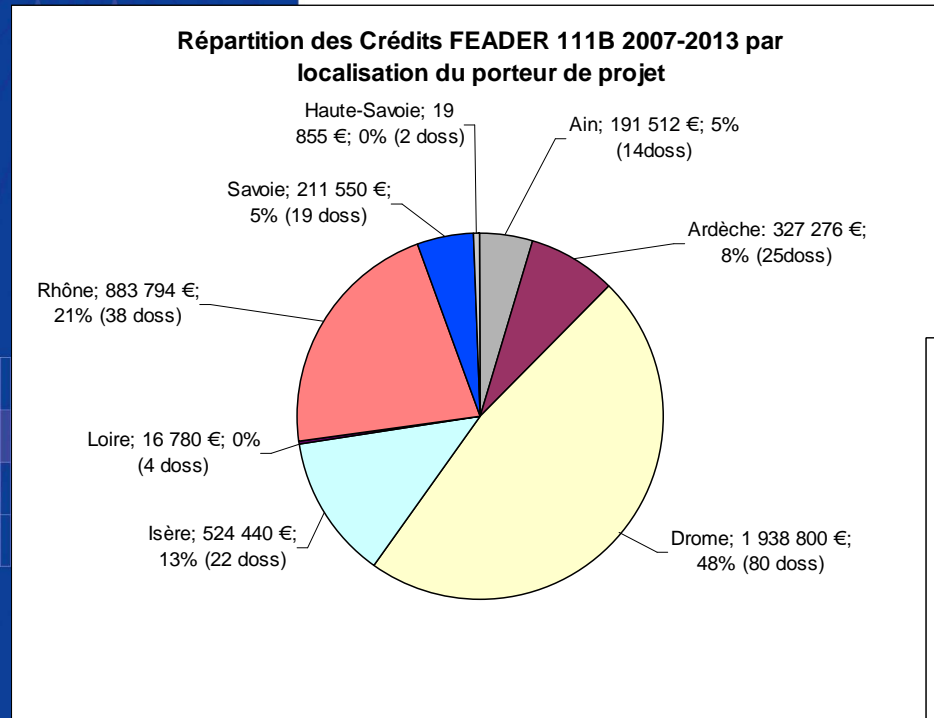
Répartition des crédits FEADER 111B 2007-2013 par thèmes



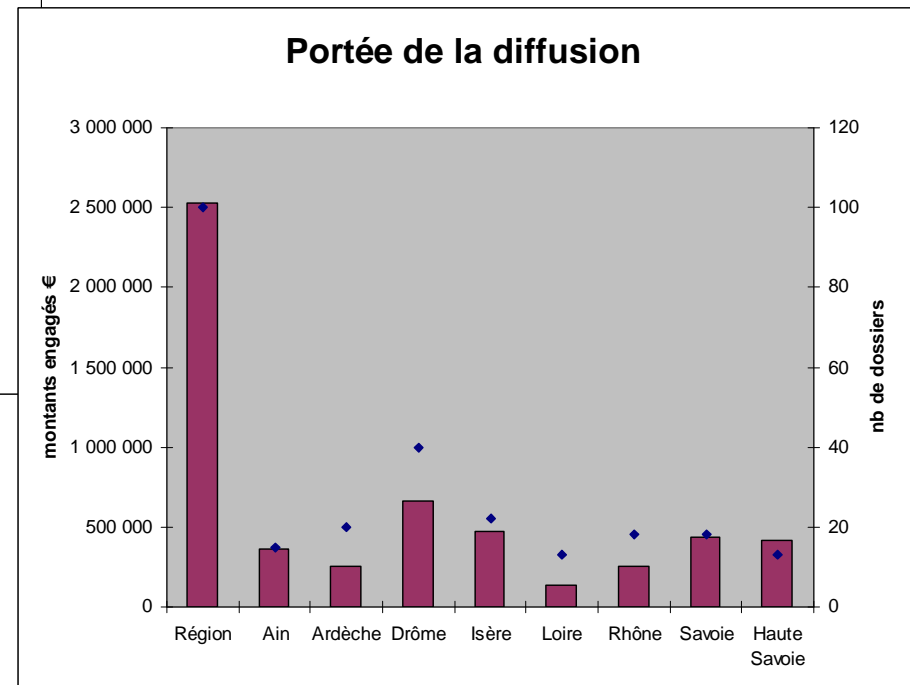
avec le **FEADER**

Source : DRAAF Rhône-Alpes

◆ Localisation des projets/opérations menés



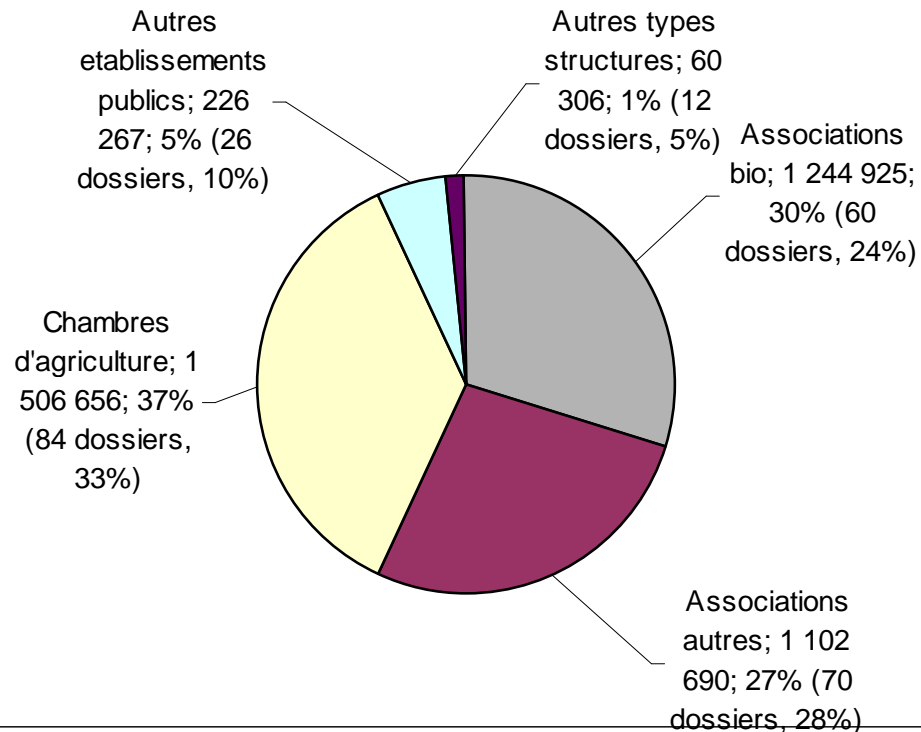
Source : DRAAF Rhône-Alpes



avec le **FEADER**

◆ Analyse par type de bénéficiaire :

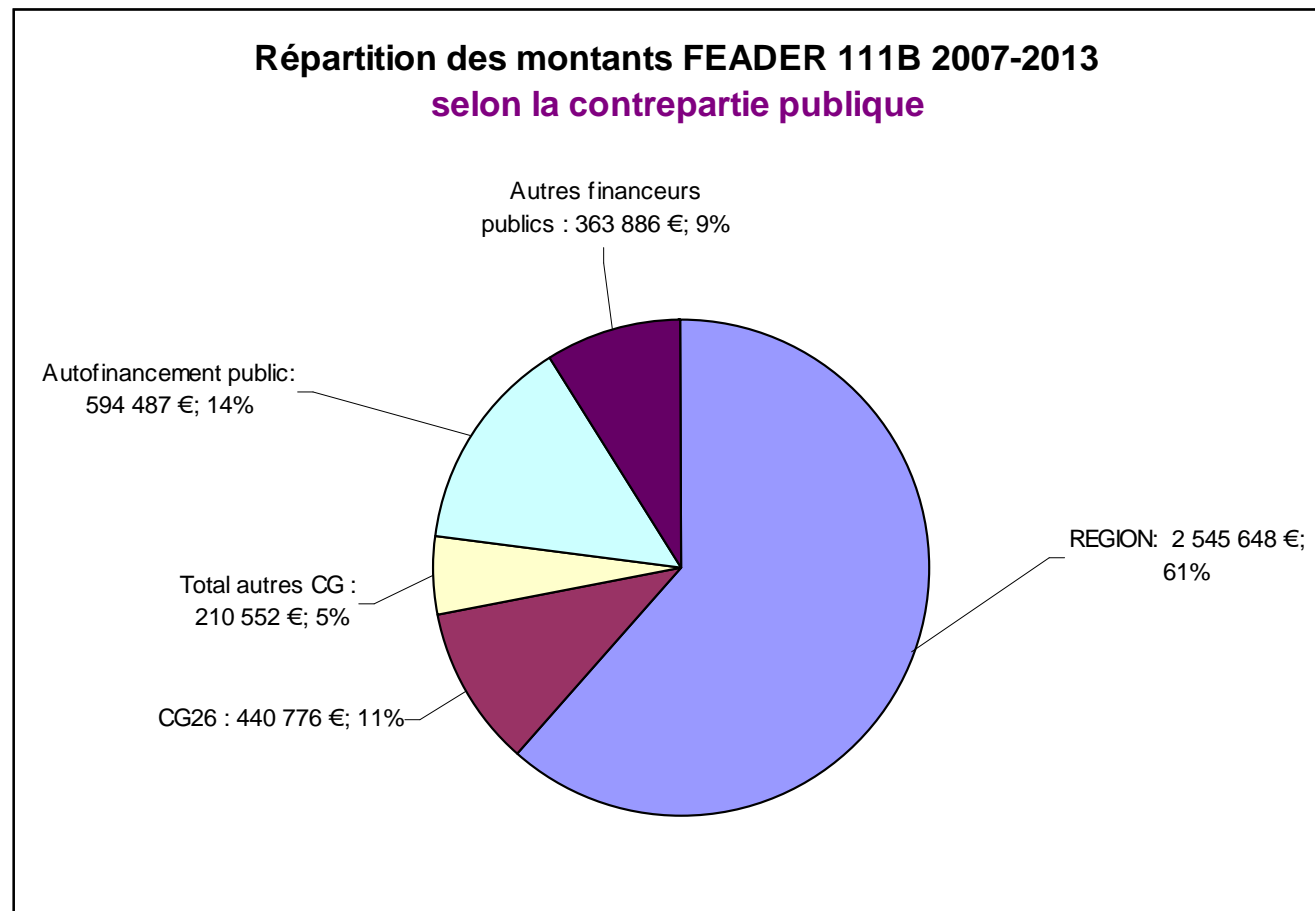
Répartition des Crédits FEADER 111B 2007-2013 par type de porteurs de projet



Source : DRAAF Rhône-Alpes

avec le **FEADER**

◆ Analyse par cofinanceurs :



Source : ASP - DRAAF Rhône-Alpes

avec le **FEADER**

► Procédure 2014

l'Europe
s'engage
en France

► Cadre **période transitoire** entre les deux programmations FEADER

Volet 1 : prolongation du PDRH 2007-2013 sur reliquats de crédits du
FEADER 2007-2013

d'où

- Enveloppe contrainte : **300 000 €**
- Calendrier contraint : **EJ au plus tard le 30/06/14**
mais un délai de réalisation des paiements inchangés : au plus
tard 31/12/2015.

► **Procédure** lancée en janvier :

- Dépôt au plus tard le 10 février 2014
- Nécessité dossier complet dès le dépôt ou au plus tard le 10
mars 2014
- Instruction pour passage en CRP au plus tard 10 juin 2014
=> *nécessité d'attribution des cofinancements dans les délais*
- **Réunion CRF en cas de problème de disponibilité de
Crédits**
- **Demande de paiement** au plus tard le **1^{er} mars 2015**

avec le **FEADER**



RhôneAlpes Région

CRF 111B – 23 avril 2014

Thématiques retenues

1/ Développement de l'agriculture biologique : diffusion de connaissances visant à l'amélioration de la qualité, de la productivité, au développement de la filière amont-aval, au transfert des pratiques de l'agriculture biologique vers l'agriculture conventionnelle. Les projets présentés devront être reconnus dans le cadre du plan de développement de l'agriculture biologique en Rhône-Alpes.

2/ Développement de l'agro-écologie : actions transversales à l'ensemble des filières visant la diffusion de pratiques agro-écologiques aux systèmes d'exploitation (conservation des sols, autonomie fourragère, diversification des assolements, combinaisons des productions, réduction des intrants...).

avec le **FEADER**

► Bilan des dossiers déposés

◆ 27 Dossiers déposés pour 743 555 € de FEADER sollicités :

-16 dossiers relevant de la thématique **AB** pour un montant total sollicité de **499 006 €**

==> *cas particulier : nouveau plan bio régional, nouveau dispositif financier de la Région*

- **11** dossiers relevant d'autres thématiques pour un montant total sollicité de **244 549 €**

◆ Réévaluation au vu de l'**absence de cofinancements attribués d'ici fin juin 2014** ==> renvoi au nouveau PDR.

D'où

- **7** dossiers AB pour **204 353 €** sollicités

- **10** dossiers autres pour **194 913 €** sollicités

Total : 399 266 € d'aide FEADER sollicitée

avec le **FEADER**

► priorisation des dossiers

Critères de priorisation au titre de l'AAP 2014 :

1/ Thématiques

- Agriculture biologique
- Agro-écologie

2/ Contenu/diffusion : => reprise critères AAP 2012-2013

- qualité du programme de diffusion présenté dans le dossier de demande : contenu clair et précis, identification claire du public cible, pertinence et efficacité de la diffusion, diffusion large et accessible (au regard des thématiques traitées)....,
- caractère innovant des informations diffusées et/ou des techniques de diffusion,
- qualité du descriptif des actions présentées dans le dossier de demande,
- caractère partenarial du projet.

avec le **FEADER**

► Examen et priorisation des dossiers au titre de l'AAP 2014

1/ Avis Favorable :

A : dossiers retenus

- répondent à tous les critères de priorisation
- instruction et passage en CRP

B : dossiers retenus sous réserve de crédits disponibles

- répondent aux thématiques de l'AAP2014 + majorité des critères de priorisation
- instruction et passage en CRP selon disponibilités des crédits.
Possibilité renvoi nouveau PDR.

2/ Avis défavorable

- non éligible

et/ou

- absence cofinancement dans les délais ==> renvoi au nouveau PDR

et/ou

- ne répondent pas aux critères de sélection de l'AAP 2014 dont thématiques ==> renvoi au nouveau PDR

avec le **FEADER**

Principales remarques et observations émises en séance

- Rappel du cadre particulier de l'AAP 2014 (transition, volet 1) avec des **thématiques restreintes**. L'examen des dossiers se fait au regard de critères de sélection plus contraints que les années précédentes, définis dans l'AAP

D'où des dossiers qui ont pu être retenus précédemment, mais ne le sont pas en 2014, dans le cadre du FEADER 111B.

- **Résultats de l'examen des dossiers** : cf liste des dossiers avec avis joint au diaporama

- 14 dossiers ont reçu un avis favorable sur l'ensemble du projet présenté, dont 2 classés en catégorie B

- 5 dossiers ont reçu un avis favorable sur une partie des actions composantes du projet présenté, les autres actions étant soit renvoyées au nouveau PDR, soit inéligibles

- 13 dossiers ont reçu un avis défavorable dont 11 sont renvoyés au nouveau PDR

- Concernant le **renvoi des dossiers non retenus au nouveau PDR-RA**, vers la mesure 1.2

- mesure qui s'inscrit dans la continuité de la mesure FEADER 111B (cf présentation à suivre)

- mise en place d'un appel à projet avec des critères de sélection demandés par l'UE autres que les thématiques

- un 1^{er} appel à projet qui sera rétroactif et pourra porter sur des actions ayant démarré en 2014, sous réserve d'avoir déjà fait l'objet d'un dépôt de demande de subvention avant le démarrage de l'action.

Il est rappelé que les accusés de réception émis dans le cadre de l'AAP FEADER 111B 2014 feront foi dans le cadre du nouveau PDR pour la prise en compte de la date de début d'éligibilité du projet et des dépenses.

l'Europe
s'engage
en France

Programmation FEADER 2014-2020 PDR RA

Mesure 1

« Transfert de connaissances
et actions d'information »

avec le **FEADER**



Rhône-Alpes Région

CRF 111B – 23 avril 2014

► **3 sous mesures :**

- ① actions de formation et d'acquisition de connaissances et de compétences
- ② actions d'information et de démonstration
- ③ stages d'échanges d'expériences

► **Un même objectif :** accompagner le maintien et le développement des potentiels productifs, ainsi que les enjeux liés à la restauration, la préservation et le renforcement des écosystèmes, liés à l'agriculture et à la forêt

► **Public cible :** **ACTIFS** dans les secteurs de l'agriculture, denrées alimentaires, filière bois, gestionnaires de terres et PME des zones rurales

► **Sélection :** **appel à projets** ou appel d'offres

► Domaines prioritaires ciblés :

- **2a** : améliorer les résultats économiques de toutes les exploitations agricoles et faciliter la restructuration et la modernisation des exploitations agricoles
- **2c** : promouvoir la compétitivité de la filière bois dans le cadre d'une gestion dynamique et durable des forêts
- **3a** : améliorer la compétitivité des producteurs primaires en les intégrant mieux dans la chaîne agroalimentaire au moyen des programmes de qualité
- **4** : restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie en mettant l'accent sur la biodiversité, la gestion de l'eau et la gestion des sols

Mesure 1.1 Actions de FORMATION et d'acquisition de connaissances

► **Descriptif du type d'opération** : mise en œuvre de programmes ou d'actions de **formation continue**, ou d'un projet de développement technique favorisant l'innovation

Durée des formations : 12 heures minimum, équivalent à 2 jours calendaires.

► **Bénéficiaires** : OPCA dans les secteurs de l'agriculture, de la sylviculture et de l'agroalimentaire, organismes de formation professionnelle continue

► **Dépenses éligibles** : coûts de la préparation, de l'organisation et de la mise en œuvre

► Sélection des OPCA dans le cadre d'**appel à projets** et sélection des organismes de formation continue dans le cadre d'**appels d'offres conduits par les OPCA**

avec le **FEADER**

Mesure 1.2 Action d'information et de démonstration

► Descriptif du type d'opération :

- actions collectives d'**information** et de **diffusion** de connaissances scientifiques/résultats de la recherche, de techniques et pratiques novatrices
- **actions de démonstration** dans le cadre du transfert d'innovation

Contenu : apport d'informations techniques, pratiques innovantes ou scientifiques. Les réunions de travail visant l'animation ou la coordination d'un réseau ne relèvent pas de la mesure.

Durée : 0,5 à 2 jours consécutifs maximum. Au-delà, relève des actions de formation.

Jusqu'à 6 jours non consécutifs par an dès lors qu'il s'agit de suivre l'évolution du dispositif de démonstration dans le temps.

avec le **FEADER**

Mesure 1.2 Action d'information et de démonstration

- ▶ **Bénéficiaires** : établissements publics ou privés, associations et organismes du champ de l'information, de la diffusion et du transfert de connaissances et de l'innovation
- ▶ **Dépenses éligibles** : coûts de l'organisation et de la mise en œuvre, coûts d'investissements afférents aux projets de démonstration
- ▶ Sélection dans le cadre d'**appels à projets**

avec le **FEADER**

Mesure 1.3 Stage d'échange d'expérience

► Descriptif du type d'opération :

- stages d'échanges d'expériences entre exploitations agricoles ou sylvicoles inscrites dans des démarches structurées entre régions françaises ou au sein de l'UE,
- visites d'exploitations agricoles ou forestières (stages d'acquisition de nouvelles pratiques)

► **Bénéficiaires** : établissements publics ou privés, associations et organismes du champ de l'information, de la diffusion et du transfert de connaissances et de l'innovation

► **Dépenses éligibles** : coûts de l'organisation et de la mise en œuvre, frais de voyage/logement/indemnités journalières des participants et coût de remplacement des agriculteurs

► Attention public cible restreint : uniquement agriculteurs et sylviculteurs.

avec le **FEADER**

Mesure 2 : services au conseil

► 2 types d'opérations rattachées à la sous mesure 2.1
« aide à l'utilisation de services de conseil » :

- conseils à la transmission et à la création d'entreprises et d'activités agricoles, agri rurales,
- conseils pour l'adaptation des systèmes de production

► **Conseils pour l'adaptation des systèmes de production :**

- besoin : faciliter la mutation des systèmes agricoles (triple performance économique, environnementale et sociale)
- actions de conseils dans les domaines liés aux démarches relatives à la transition agro écologique, l'agriculture biologique, la recherche d'autonomie, ou l'adaptation au changement climatique
- bénéficiaires de l'aide : établissements publics ou privés qui fournissent un conseil à l'utilisateur final

avec le **FEADER**

► Calendrier prévisionnel :

- dépôt du PDR : 11 avril 2014
- examen par la Commission : délai de 3 mois pour les observations, délai de validation de 6 mois
- adoption du PDR en assemblée plénière du Conseil régional : automne 2014
- adoption du document de mise en œuvre (DOMO) : fin 2014 ou janvier 2015
 - appels à projets/appels d'offres et dépôt des dossiers :
annonce entre juin et octobre

avec le **FEADER**

Principales remarques et précisions apportées en séance sur la nouvelle mesure du PDR :

- Maquette prévue sur la mesure 1 : 7,6 M€ prévus sur l'ensemble de la programmation
- Critères de sélection de l'AAP : La CE demande à ce que soit précisée la façon dont l'AG sélectionne les projets au sein d'un AAP, et ce pour une thématique donnée. Les critères de sélection porteront notamment sur : la qualification des services chargés de l'action et adéquation avec le public cible, les méthodes pédagogiques et de diffusion, la qualité du descriptif du projet. Ils seront définis plus précisément dans le cadre du DOMO (document de mise en œuvre).
- Charges de structure : elles deviennent partiellement éligibles dans le cadre de la nouvelle programmation. Ce point n'est cependant pas encore bien maîtrisé et reste en attente de calage national voire communautaire.
- Eligibilité pour les actifs de la filière bois : à l'entrée de la scierie s'il s'agit d'aide aux investissements (M6 pour micro et petites entreprises en milieu rural), jusqu'aux micro et PE dans le cadre de la diversification, et jusqu'à la deuxième transformation a priori

avec le **FEADER**

Principales remarques et précisions apportées en séance sur la nouvelle mesure du PDR :

- Mesure 1.1 formation : pour l'instant les OPCA sont inscrits comme bénéficiaires éligibles au PDR, mais ce point n'a pas été encore acté au niveau européen. Des modalités seront recherchées pour caler et croiser l'intervention des OPCA en fonction des thématiques et des publics
- lien à faire aussi avec la mesure 2 (services au conseil) et la mesure 16 (coopération)
- → *Le projet de Programme de Développement Rural Régional, envoyé à la Commission européenne le 11 avril dernier, est consultable en ligne sur le site [FEADER en Rhône-Alpes](#)*